RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 D 00710
Numéro SIREN : 483 761 045
Nom ou dénomination : EXPERTA

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2017 sous le numéro de dépôt 217

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

RSM SOFIRA - CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE
100 AV ALFRED SAUVY
CS 80050
34473 PEROLS CEDEX

V/REF : FL/LM/IM
N/REF : 2005 D 710 / 2017-A-217

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 28/12/2016, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 30/04/2014
- Changement relatif à la date de clôture de l'exercice social

Concernant la société :

EXPERTA
Société civile
100 avenue Alfred Sauvy
34473 Pérols cedex

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-217 le 05/01/2017
R.C.S. MONTPELLIER 483 761 045 (2005 D 710)

Fait à MONTPELLIER le 05/01/2017,
LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONTPELLIER

EXPERTA
SCI au capital de 1 000 euros
100 Avenue Alfred SAUVY
34 743 PÉROLS Cedex
RCS MONTPELLIER 483 761 045

Certifié Conforme à l'original

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 AVRIL 2014

- 5 JAN. 2017
05 D 210
A 217

Le 30 avril deux mille quatorze à 9 heures, au siège social

Les associés de la société **EXPERTA**, Société civile immobilière au capital de 1 000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation de la cogérance.

Sont présents :

Monsieur Marcos MARQUEZ propriétaire de,	50 parts
Monsieur Fernand LEAL propriétaire de,	50 parts

Représentant la totalité des parts sociales composant le capital de la Société. Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'assemblée est présidée par M. Fernand LEAL ès qualité de cogérant.

Le Président rappelle que **l'ordre du jour** de la présente assemblée est le suivant :

- modification temporaire de la date de clôture de l'exercice social,
- pouvoirs,
- questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de modifier, de façon temporaire, la date de clôture de l'exercice social en cours, ouvert au 1er janvier 2014 et qui sera exceptionnellement clos le 31 mai 2014.

Les associés décident que la date de clôture des exercices suivants sera à nouveau fixée au 31 décembre.

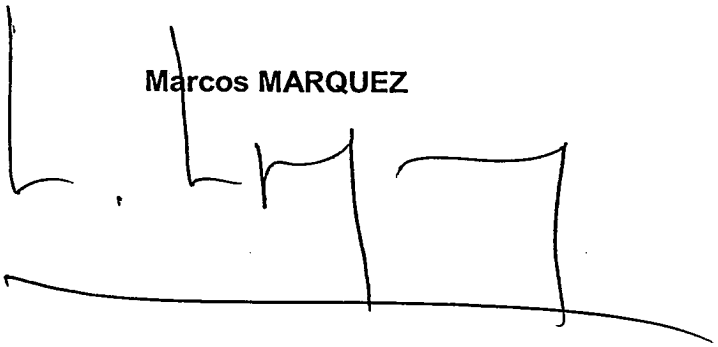
Ainsi, l'exercice social qui s'ouvrira le 1er juin 2014 sera clôturé le 31 décembre 2014 et aura une durée exceptionnelle de 7 mois.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies certifiées conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités requises.

L'ordre du jour étant épuisé, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés co-gérant.

Marcos MARQUEZ



Fernand LEAL

